

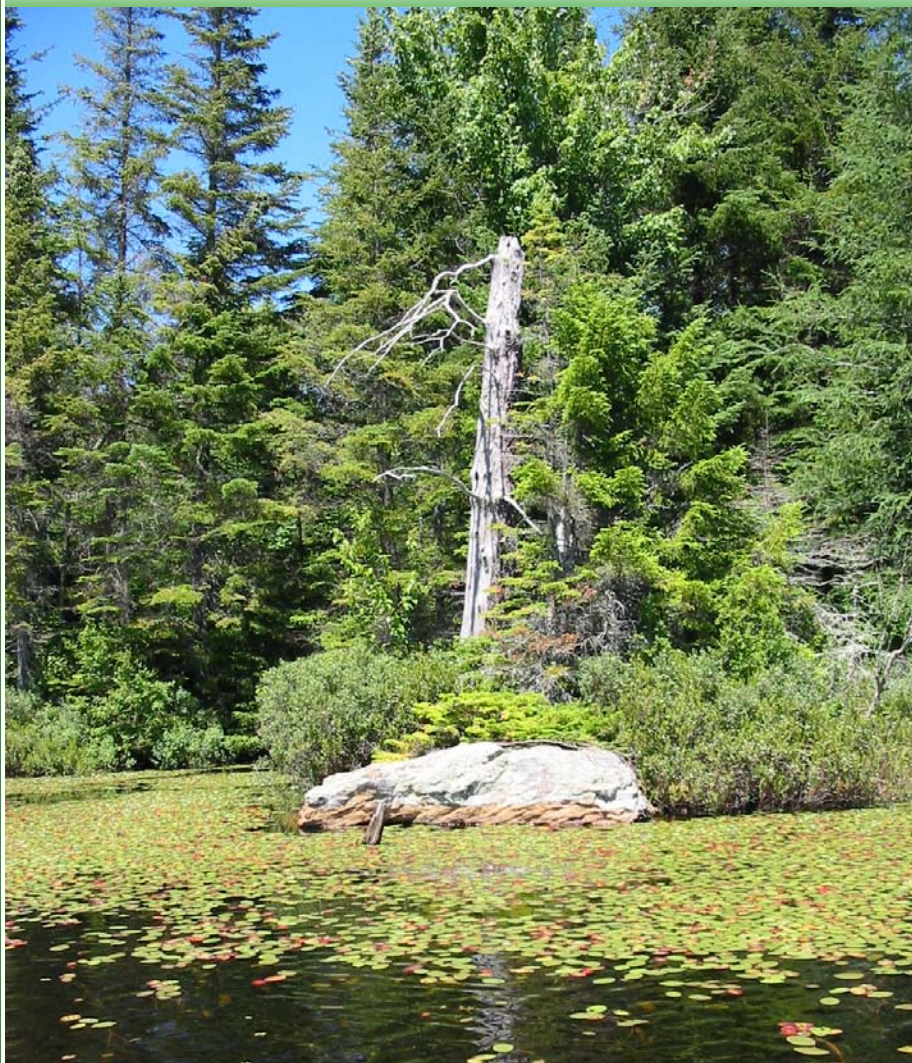
Forum sur les aires protégées en Chaudière-Appalaches

Rapport final



20 ans déjà!

Conseil régional de l'environnement
Chaudière - Appalaches





Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)

Rédaction : Joël Leblond, chargé de projet
Cosmin Vasile, directeur général
Guy Lessard, président

Révision : Julie Fortin, adjointe administrative

Remerciements

Le CRECA tient à remercier les personnes suivantes pour leur collaboration dans l'idéation et la conception du Forum :

M. Martin Paulette, administrateur, CRECA
Mme Amélie Gilbert, conseillère Groupe Ressources naturelles, CRÉ de la Chaudière-Appalaches
M. Éric Lessard, directeur général, parc national de Frontenac

Et les personnes suivantes pour leur contribution active lors du Forum :

M. François Brassard, coordonnateur scientifique
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

M. Jérôme Dupras, candidat au doctorat
Département de géographie, Université de Montréal

M. René Charest, responsable du service de la conservation et de l'éducation
Parc national de Frontenac, Coordonnateur à la recherche à Parcs Québec, Sépaq

M. Hubert Pelletier-Gilbert, directeur adjoint à la conservation pour l'est du Québec
Conservation de la Nature

Mme Isabelle Boucher, urbaniste et conseillère à la recherche
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

L'ensemble des participants du Forum, qui par leur présence et leur implication dans les échanges, ont fait progresser le dossier des aires protégées en Chaudière-Appalaches

Partenaire financier



Table des matières

Introduction	2
Présentation de la journée	3
Résultats	6
Participation	6
Résultats des ateliers	7
Conclusion	12
Annexe 1 : Programmation de la journée	14
Annexe 2 : Compilation des résultats	15
Atelier 1 : Aires protégées en territoire public	15
Atelier 2 : Aires protégées en territoire privé.....	19

Introduction

Depuis sa création en 1991, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) a développé plusieurs projets novateurs et rassembleurs ayant pour objectif la conservation de la biodiversité régionale et la protection des habitats.

Actuellement, 8% du territoire du Québec est couvert par des aires protégées et le gouvernement provincial vise une cible de 12 % pour 2015. Malgré la haute valeur de conservation des espèces et des écosystèmes qui se retrouvent sur le territoire de la Chaudière-Appalaches, les aires protégées ne représentent qu'environ 3% du territoire de notre région.

Pour susciter la collaboration et le réseautage entre les différents intervenants et développer des pistes de réflexion sur la création potentielle de nouvelles aires protégées en Chaudière-Appalaches, le CRECA a organisé, le 25 février 2011, le Forum sur les aires protégées en Chaudière-Appalaches.

L'événement proposait ainsi aux citoyens passionnés par la nature, aux professionnels de différents organismes de protection, ainsi qu'aux différents intervenants locaux et régionaux, une journée de ressourcement et d'échange sur les dossiers touchant les aires protégées. La tenue du forum a été rendue possible grâce à la contribution financière de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches.

Plus précisément, les objectifs de l'événement étaient les suivants :

- Préciser le concept d'aire protégée et les différents niveaux de protection en terres privées et publiques;
- Révéler le contexte provincial et régional des aires protégées;
- Exposer les principaux programmes d'accompagnement et de soutien à la mise en place d'aires protégées;
- Présenter la valeur économique, sociale et environnementale des aires protégées;
- Susciter la collaboration et le réseautage entre les différents intervenants;
- Développer des pistes de réflexion sur la création de nouvelles aires protégées en Chaudière-Appalaches;
- Mobiliser les intervenants régionaux et la population pour faire progresser le dossier des aires protégées en Chaudière-Appalaches.

L'événement a attiré des représentants de différentes sphères d'intervention. La dynamique de concertation et de réseautage entre les participants ainsi que leur contribution active lors des périodes d'échange ont permis de développer des pistes concrètes d'action visant à développer les aires protégées. Le présent rapport fait le point sur résultats de la journée et vise à rassembler les principaux enjeux soulevés à cette occasion.

Présentation de la journée

L'avant-midi de la journée a été consacré à des conférences qui ont permis l'appropriation des connaissances fondamentales liées aux aires protégées. Cela a permis de créer les assises nécessaires pour un dialogue constructif dans la deuxième partie de la journée où l'objectif était de susciter la collaboration et entraîner les participants à développer des pistes de réflexion¹.

Tout d'abord, M. François Brassard, qui est coordonnateur scientifique à la direction du patrimoine écologique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a présenté les différentes stratégies visant à mettre en place de nouvelles aires protégées au Sud du Québec. Il a insisté sur le fait que la portion sud du Québec est l'endroit où l'on retrouve la biodiversité la plus riche relativement à l'ensemble du territoire et que c'est le lieu où les menaces à cette même biodiversité sont les plus importantes en raison de l'utilisation intensive des écosystèmes. Il a donc proposé des pistes de réflexion concernant une approche de conservation à l'échelle des entités écosystémiques méridionales et l'utilisation d'une gamme élargie de catégories de gestion d'aires protégées.

Pour orienter les réflexions sur les perspectives spécifiques à la région, Mme Amélie Gilbert, conseillère à la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire, a présenté l'état de situation des aires protégées en Chaudière-Appalaches. Elle a poursuivi en présentant les orientations identifiées dans le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Chaudière-Appalaches (PRDIRT), plus précisément celle concernant la conservation et la protection de la biodiversité et des écosystèmes. Lors de sa présentation, il est ressorti que la consolidation du réseau d'aires protégées en Chaudière-Appalaches constitue un des objectifs prioritaires dans le cadre de cette orientation et qu'une analyse territoriale des sites à haute valeur de conservation a démarré il y a quelques mois pour contribuer à l'atteinte de cet objectif.

Pour amener des réflexions nouvelles sur ces dossiers, des conférenciers ont également présenté des aspects moins connus des aires protégées concernant l'économie des écosystèmes, les retombées régionales des parcs nationaux et le développement d'aires protégées en milieu privé.

À cette fin, M. Jérôme Dupras, candidat au doctorat du département de géographie de l'Université de Montréal a présenté une conférence novatrice sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité. Il a introduit le sujet en indiquant que l'inscription des actifs naturels dans une approche économique nécessite une analyse rigoureuse des bénéfices fournis par la nature et peut servir d'appui à la protection de l'environnement, à évaluer le coût des dommages environnementaux ou encore à intégrer un processus de décision privé ou public. Il a ensuite fait un tour d'horizon des théories, techniques, usages et projets actuels qui sont liés à la valorisation économique des actifs naturels.

¹Cette section a été rédigée avec la généreuse collaboration des conférenciers.

Dans un même ordre d'idées et en ramenant la réflexion à l'échelle régionale, M. René Charest, responsable du Service de la conservation et de l'éducation au parc national de Frontenac, a effectué une présentation sur la recherche, l'éducation et la conservation dans les parcs nationaux du Québec. Il a abordé différents sujets touchant à la gestion des parcs et à l'atteinte de leur mission, dont la conservation de la biodiversité et la protection du territoire, l'acquisition de connaissances, la recherche scientifique et l'éducation, en soulignant les défis que relèvent au quotidien les gestionnaires des parcs nationaux. Il a insisté sur le fait qu'en Chaudière-Appalaches, le parc national de Frontenac représente non seulement une proportion importante des aires protégées, mais constitue également un pôle d'attraction générant des retombées sociales et économiques pour la région.

M. Pelletier-Gilbert, directeur adjoint à la conservation pour l'Est du Québec pour l'organisme Conservation de la nature Canada a poursuivi avec une présentation sur les aires protégées en milieu privé. Il a tout d'abord présenté son organisme, ses réalisations et la planification scientifique de la conservation préalable à toute intervention en matière de protection de territoires. Il a ensuite abordé quatre modes de conservation en terres privées, soit le don de terres, la vente et la vente à rabais, la servitude de conservation et la réserve naturelle en milieu privé. Chacune de ces options de conservation ont été illustrées par des exemples concrets de réalisations en Chaudière-Appalaches. Étant donné que dans la Chaudière-Appalaches la tenure des terres est en grande partie privée, il a conclu que les aires protégées en milieu privé présentent un potentiel intéressant pour accroître la superficie régionale des aires protégées.

Pour la dernière conférence, qui avait lieu à la fin de la journée, les organisateurs voulaient donner un outil concret permettant de structurer les réflexions et de passer à l'action et mettre en place des mesures concrètes de protection de la biodiversité. Pour ce faire, Mme Isabelle Boucher, urbaniste et conseillère à la recherche au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a été invitée pour présenter le guide de bonnes pratiques *La biodiversité et l'urbanisation*. Elle a souligné que l'évolution des collectivités, ayant comme trame de fond l'objectif d'un développement plus durable, doit passer par la protection de la biodiversité des milieux urbanisés. La présentation a porté sur les stratégies d'aménagement qui participent à la consolidation de la biodiversité des milieux urbanisés et qui permettent d'accroître les services écologiques fournis par les écosystèmes.

Suite aux conférences, le CRECA souhaitait susciter la collaboration et le réseautage entre les différents intervenants régionaux pour développer des pistes de réflexion sur les enjeux régionaux liés aux aires protégées en Chaudière-Appalaches. En ouverture du forum, M. Maurice Sénécal, président de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, avait d'ailleurs souligné que « la recherche de pistes de solution sur la création de nouvelles aires protégées passe sans contredit par la concertation et la collaboration de tous les acteurs et intervenants, tant politiques que socioéconomique ». À cet effet, les participants ont été conviés à réfléchir et à échanger sur les enjeux fondamentaux liés aux aires protégées à travers deux ateliers, le premier portant sur le territoire public et le second portant sur la mise en place d'aires protégées en terres privées.

Les participants ont été regroupés autour de 14 tables. Pour chaque table, le CRECA recherchait une disposition hétérogène des représentants des différents secteurs d'activités et un secrétaire était désigné par les participants afin de synthétiser une réponse commune. Cette disposition permettait d'un côté d'assurer une objectivité dans les réponses aux questions et d'un autre côté, de dégager des éléments consensuels. Cela a permis, entre autres, de considérer les résultats communs à plusieurs tables comme des enjeux d'importance qui rejoignaient la plupart des positions.

Une synthèse des ateliers a été effectuée sur place pour présenter aux participants présents les principales conclusions des échanges de la journée. La section suivante de ce rapport présente les résultats concernant la participation des intervenants régionaux de même que les principales réflexions et enjeux soulevés lors du forum.

La programmation détaillée de la journée est disponible à l'annexe I du présent rapport et notez également que les présentations des conférenciers sont disponibles en ligne au www.creca.qc.ca.

Résultats

Participation

L'événement a rassemblé 110 acteurs socio-économiques, gouvernementaux et environnementaux de la Chaudière-Appalaches. L'objectif, qui avait été fixé à 80 participants, a donc largement été dépassé. Les secteurs d'activité suivants étaient représentés lors du forum :

- Citoyens
- Consultants
- Gouvernement fédéral, provincial et directions régionales des ministères concernés
- Municipalités, municipalités régionales de comté (MRC) et la Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) de la Chaudière-Appalaches
- Professionnels du secteur agricole
- Professionnels du secteur de l'environnement
- Professionnels du secteur touristique
- Professionnels du secteur forestier

Les efforts de communication visaient à obtenir une assistance représentative de plusieurs secteurs d'activité en lien avec le développement potentiel de nouvelles aires protégées en Chaudière-Appalaches.

La pluralité des secteurs représentés lors du forum permet au CRECA de considérer que les objectifs de mobilisation, de collaboration et de réseautage entre les différents intervenants ont été atteints.

Le CRECA tient à remercier les participants pour leur implication active lors des périodes d'échange et pour les pistes de solutions soulevées lors des ateliers. Les questions soulevées à la suite des conférences témoignaient que les objectifs de sensibilisation et d'appropriation des enjeux liés aux aires protégées ont été atteints.

Également, l'implication des participants lors des ateliers et le vrai processus de concertation démontré par chaque table nous permettent de dire que le forum a permis de susciter la collaboration et le réseautage entre de potentiels partenaires pour la création de nouvelles aires protégées.

Résultats des ateliers

Cette section présente une synthèse des thèmes sur lesquels les participants ont le plus insisté lors des échanges. À quelques occasions, des éléments qui étaient moins souvent mentionnés, mais qui présentaient une vision originale et pertinente en lien avec la problématique exposée ont aussi été intégrés au rapport. La compilation complète des résultats figure à l'annexe 2.

Atelier I : Aires protégées en territoire public

Lors du premier atelier, les participants étaient conviés à réfléchir aux enjeux liés à la création de nouvelles aires protégées en territoire public. Ils étaient également invités à orienter leurs échanges sur une vision globale et régionale.

Dans un premier temps, les participants ont été appelés à identifier les bénéfices directs et indirects reliés aux aires protégées. L'élément le plus souvent mentionné était la protection de la biodiversité et des habitats, mais une majorité de participants a également souligné la contribution des aires protégées à l'augmentation de l'offre touristique régionale. En regard des concepts présentés lors des conférences, les participants ont été en mesure de mieux cerner la contribution des aires protégées à l'économie régionale. À cet effet, ils ont identifié plusieurs bénéfices, notamment la diversification des sources de revenus, l'évitement des coûts du non-respect de l'environnement, et l'impact positif de la préservation des écosystèmes et des paysages sur la valeur foncière des propriétés. Plusieurs participants ont également souligné l'importance de maintenir les services écologiques rendus par les milieux naturels et de maintenir, en Chaudière-Appalaches, un équilibre entre les composantes locales et régionales de développement et de la conservation.

En regard des bénéfices qui avaient été identifiés précédemment, un consensus a pu être dégagé en faveur d'une augmentation des aires protégées en Chaudière-Appalaches. Pour appuyer cette position, les participants aux ateliers ont souligné que le faible pourcentage régional d'aires protégées n'est pas représentatif de la richesse écologique de la Chaudière-Appalaches. Considérant que le sud du Québec présente une plus grande biodiversité que le nord de la province, les participants ont estimé que des efforts plus importants de conservation devraient être consentis dans les régions méridionales. À ce chapitre, le territoire de la Chaudière-Appalaches présente de nombreux écosystèmes caractéristiques qui pourraient être affectés par une augmentation de la pression anthropique. La fragmentation des habitats spécifiques qui profitent à des communautés biologiques rares de notre région représente une autre préoccupation soulevée lors de l'atelier. Les participants de quatre (4) tables ont également souligné que le processus d'augmentation des superficies protégées en terres publiques est plus facile qu'en terres privées. Contrairement à cette position, les participants d'une table (1) considèrent que les énergies doivent être concentrées sur les terres privées.

Comme troisième question, les participants ont été invités à réfléchir aux catégories d'aires protégées qui devraient être favorisées advenant une augmentation des superficies protégées en Chaudière-Appalaches. Les catégories de l'Union internationale pour la conservation de la

nature (UICN), qui sont résumées dans le tableau ci-dessous², ont servies de référence commune pour l'exercice.

Tableau I. Catégories d'aires protégées selon l'UICN (tiré du « Portrait du réseau d'aires protégées au Québec — Période 2002-2009 », publié par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs)

Catégorie de l'UICN	Nom	Principales approches de gestion
I	Réserve naturelle intégrale (Ia) ou zone de nature sauvage (Ib)	<i>Ia : protection intégrale des écosystèmes exceptionnels pour garantir la protection des valeurs de conservation. Ib : protection intégrale d'une aire généralement vaste et intacte, aux fins de préserver son état naturel.</i>
II	Parc national	<i>Vaste aire naturelle délimitée pour protéger les processus écologiques, les espèces, les caractéristiques des écosystèmes d'une région et promouvoir l'éducation et les loisirs.</i>
III	Monument ou élément naturel	<i>Aire vouée à la protection d'éléments naturels spécifiques ainsi que de la biodiversité et des habitats associés.</i>
IV	Aire de gestion des habitats ou des espèces	<i>Aire qui vise à protéger, à maintenir et à restaurer des espèces ou des habitats particuliers. Une gestion active est possible en fonction de ces objectifs.</i>
V	Paysage terrestre ou marin protégé	<i>Aire qui vise à protéger et à maintenir des paysages terrestres ou marins, la nature qui y est associée et les autres valeurs créées par les interactions avec les hommes et leurs pratiques de gestion traditionnelles. La sauvegarde de l'intégrité de ces interactions est vitale pour la conservation de la nature.</i>
VI	Aire protégée où l'utilisation durable des ressources naturelles est permise	<i>Aire généralement vaste qui protège des écosystèmes naturels et des habitats ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnellement associés. Une proportion est soumise à une gestion durable des ressources naturelles compatible avec la conservation de la nature.</i>

Les participants ont soulevé l'intérêt de mettre en place des aires protégées de divers types en fonction des réalités locales et supra-locales. Ainsi, pour des territoires présentant une grande valeur écologique, des aires avec des statuts plus stricts de protection seraient envisageables. Elles pourraient être couplées avec des aires permettant de multiples usages dont une utilisation durable des ressources naturelles dans une optique de développement durable. En vertu de la classification de l'UICN, les types III, IV et VI sont les plus souvent cités. L'implantation de ces types d'aires protégées devrait toutefois être basée sur l'acceptabilité sociale et la concertation des intervenants lors de leur mise en place. Plusieurs participants ont aussi amené la réflexion à l'échelle régionale et soulevé l'importance de déterminer des enjeux régionaux de conservation et de considérer la connectivité entre les aires protégées.

Les participants ont évoqué des concepts similaires lorsqu'ils ont réfléchi aux modes qui pourraient permettre d'identifier, de sélectionner et de prioriser les territoires à protéger en terres publiques. En effet, l'identification d'enjeux régionaux de conservation est apparue comme une étape fondamentale du processus. Ces enjeux devraient toutefois reposer sur une

² Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs indique que le niveau de protection des différentes catégories d'aires protégées suit l'ordre décroissant suivant : I, II, III, VI, IV, V.

connaissance approfondie du territoire et des éléments à haute valeur de conservation. Par la suite, il serait possible de faire une priorisation des territoires à protéger et de développer une approche régionale. Une telle approche permettrait non seulement d'augmenter la superficie totale protégée, mais favoriserait également la consolidation du réseau actuel d'aires protégées et la mise en place de corridors fauniques ainsi que la connectivité entre les habitats. En somme, les superficies prioritaires lors de cette planification stratégique à l'échelle régionale devraient figurer dans les schémas d'aménagement locaux et régionaux.

Pour terminer cet atelier, les participants ont été conviés à échanger sur les mécanismes qui pourraient permettre d'intégrer la création d'aires protégées dans une perspective de gestion multiressource et d'aménagement durable du territoire. L'élément sur lequel les participants ont le plus insisté concerne une fois de plus la nécessité d'avoir une perspective régionale fondée sur un mécanisme de concertation entre les intervenants concernés. Les organisations qui ont été le plus souvent citées pour participer à ces travaux de concertation sont les municipalités régionales de comté (MRC), la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT), les ministères concernés, le CRECA et la CRÉ de la Chaudière-Appalaches.

La mise en place de ce mécanisme de concertation aurait plusieurs objectifs. D'abord, la concertation permettrait d'avoir une approche proactive planifiée ce qui déterminerait la prise en compte des enjeux liés à l'acceptabilité sociale des projets. Ensuite, il apparaît qu'une telle planification devrait être harmonisée au Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) et aux divers plans d'aménagements développés par les gouvernements locaux. En finalité, cette approche permettrait d'établir un cadre de référence qui aurait intégré les enjeux de conservation propres à la Chaudière-Appalaches et orienté vers la protection du capital naturel régional.

Atelier 2 : Aires protégées en terres privées

Lors des conférences de l'avant-midi, il était ressorti que les terres privées pourraient avoir un rôle significatif à jouer dans le bilan global des terres protégées en Chaudière-Appalaches. Le deuxième atelier visait donc à analyser cette possibilité et à établir les méthodes qui permettraient d'augmenter la superficie des terres privées protégées ainsi que les enjeux à considérer dans le processus.

Les participants ont considéré sans équivoque que la protection des terres privées doit être initiée avec la participation active du propriétaire. Ils se sont tout d'abord intéressés aux valeurs qui représentent des éléments déclencheurs pouvant mener les propriétaires à vouloir protéger une partie de leur terre. Au-delà du respect de l'environnement et de la sensibilité des gens sur ces enjeux qui sont des valeurs reconnues à l'unanimité comme étant fondamentales, il apparaît que les valeurs sociales, culturelles et patrimoniales constituent des éléments déclencheurs qui ont un rôle important dans la mise en place d'une aire protégée en territoire privé. De façon plus spécifique, les participants ont considéré que les facteurs les plus motivants pour convaincre les propriétaires sont : la transmission du patrimoine naturel aux générations futures et l'atteinte des objectifs d'un projet collectif de protection. Finalement, il est aussi envisagé que la

préservation de la qualité de vie et de la valeur de récréation de leurs terres soient des éléments pouvant initier une volonté de conservation du patrimoine naturel chez les propriétaires.

Au-delà des valeurs, les personnes présentes se sont intéressées aux incitatifs qui pourraient être développés pour mener les propriétaires à protéger une partie de leurs terres. Des incitatifs financiers, notamment des crédits et des remboursements de taxes et divers avantages fiscaux sont les incitatifs qui ont le plus souvent été soulevés. Cependant, une grande proportion des participants a souligné comme incitatif d'intérêt le développement d'éléments de reconnaissance publique permettant de valoriser les comportements des propriétaires engagés. À cet effet, un programme de publicité dans les médias, l'affichage de pancartes et d'autres éléments connexes ont été proposés. Parallèlement, des activités de sensibilisation et d'éducation de la population concernant les enjeux liés à la protection de la biodiversité devraient être mises à l'avant-plan afin que la population s'approprie ces problématiques. Un autre élément qui a été souligné est que la protection du territoire devrait être garantie à perpétuité afin que le propriétaire ait le sentiment de pouvoir poser un geste durable qui ancrera sa mémoire dans ses terres.

Comme la protection des terres privées peut s'avérer être une tâche relativement complexe pour des personnes non initiées, il a été proposé aux participants de se prononcer sur les types d'accompagnement qui seraient le plus appropriés pour aider les propriétaires dans une démarche de protection de leurs terres. Quatre types d'accompagnement étaient proposés : un guide de référence, le soutien de la part d'un organisme indépendant, l'accompagnement du gouvernement (local, régional et/ou provincial) et le développement d'un réseau de propriétaires pour favoriser le partage de connaissances. Toutes les options ont reçu un appui favorable de la plupart des participants. Il est cependant ressorti que le soutien des propriétaires par un organisme indépendant reçoit un appui plus déterminant. Les participants ont souligné que cette mesure permet notamment de faire un lien entre les propriétaires et le gouvernement et d'assurer la diffusion de matériel visant à sensibiliser et éduquer la population. À cet effet, un guide destiné aux propriétaires qui présente les différents outils d'accompagnement et qui permet un réseautage entre les différents propriétaires est ressorti comme l'outil idéal.

Tel qu'il en avait été question dans l'atelier sur les territoires publics, une portion de l'atelier était dédiée aux méthodes permettant d'identifier, de sélectionner et de prioriser les terres à protéger afin de contribuer à la création d'un réseau d'aires protégées ou de corridors écologiques dans la région. Une majorité de participants a indiqué que le réseau actuel devait servir de base aux réflexions et que la mise en place de nouvelles aires protégées devait avoir pour finalité la consolidation du réseau actuel. Comme l'avait mentionné M. François Brassard dans sa conférence, l'identification de la valeur écologique des sites potentiellement intéressants, l'identification des enjeux de conservation et l'établissement d'un cadre de référence à l'échelle régionale paraissent être des étapes incontournables de la démarche. Bien qu'elles aient été soulignées par un nombre plus restreint de participants, il apparaîtrait pertinent de considérer les possibilités d'usage multiple du territoire et d'adapter la réglementation et le zonage en conséquence. Finalement, il ressort que la mise en place de mesures d'accompagnement pour les

propriétaires est un élément important pour créer un réseau d'aires protégées ou de corridors écologiques dans la région.

Comme dernier sujet de réflexion, les participants étaient appelés à déterminer quel devrait être le pourcentage d'aires protégées en territoire privé par rapport à la superficie totale protégée en Chaudière-Appalaches. Plusieurs participants étaient d'avis que le pourcentage devrait être fixé en fonction d'enjeux de conservation identifiés au niveau régional. Quelques pourcentages ont été prononcés et variaient de 50% à 80%. Puisque l'établissement d'aires protégées en terres privées peut être onéreux à certains endroits, des participants ont soulevé le fait que les pourcentages ne peuvent être déterminés qu'en fonction des incitatifs proposés et des budgets alloués à ce projet collectif.

Conclusion

La conservation de la biodiversité et la protection des habitats présentent des défis incontournables pour les intervenants régionaux qui souhaitent orienter la Chaudière-Appalaches vers un développement durable de son territoire.

À la lumière des commentaires que nous avons reçus à l'issue de l'événement, les éléments qui ont été apportés par les conférenciers ont été très appréciés autant par les acteurs décisionnels que par les professionnels du milieu environnemental et les citoyens présents. Lors de son mot de clôture, M. Laurent Lampron, directeur de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, a notamment souligné que la journée avait été très instructive et que chacun pouvait ressortir avec un regard nouveau sur les enjeux liés aux aires protégées. Par conséquent, nous considérons que les objectifs de valoriser le contexte provincial et régional, d'exposer les principaux programmes d'accompagnement et de soutien et de présenter la valeur économique, sociale et environnementale des aires protégées ont été atteints.

Les échanges lors des ateliers ont également été très fructueux et ont permis de soulever d'importantes réflexions axées la nécessité d'identifier des enjeux communs de protection de la biodiversité. De plus, il est ressorti comme essentiel que les différents intervenants régionaux et la population travaillent de façon concertée à la mise en place de mesures adéquates de protection. La formule du Forum a favorisé le réseautage et la collaboration entre les participants ce qui a permis de développer des pistes de réflexion et de mobiliser les intervenants dans le but de faire progresser le dossier des aires protégées.

L'analyse des résultats des ateliers permet de dégager les principaux enjeux suivants :

D'un commun accord, les participants ont déclaré la protection et la conservation de la biodiversité comme un bénéfice important pour l'avenir durable de la région. De manière consensuelle, les participants se sont montrés en faveur d'une augmentation des aires protégées en Chaudière-Appalaches autant en terres publiques que privées. Les aires protégées en terres privées devraient représenter un apport important non seulement en termes de superficie mais aussi en termes de représentativité et de connectivité.

Pour identifier, sélectionner et prioriser les territoires à protéger, il faudra se doter, au niveau régional, d'une vision, d'un cadre de référence et d'un mécanisme de concertation qui permettront :

- l'analyse du territoire pour identifier les éléments à haute valeur de conservation;
- l'identification des enjeux de conservation;
- l'établissement de critères généraux et spécifiques;
- la priorisation des sites à haute valeur de conservation.

Les participants ont soulevé l'intérêt de mettre en place des aires protégées pour toutes les catégories de l'UICN en fonction des réalités locales et supra-locales. Les catégories concernant les aires protégées qui permettent l'utilisation durable des ressources(VI), les monuments ou éléments naturels(III) et les aires de gestion des habitats ou des espèces (IV), ont été les plus souvent citées. Pourtant, la catégorie la plus restrictive (I) et la catégorie V qui n'existe pas actuellement au Québec ont également été considérées comme importantes.

Pour assurer un déploiement optimal des aires protégées en Chaudière-Appalaches et la prise en compte des enjeux de protection, il importe que les outils d'aménagement et d'organisation territoriale intègrent les territoires potentiellement intéressants pour la protection. Les échanges ont également fait valoir l'importance de se doter d'un plan d'aménagement régional qui concilie tous les plans d'aménagement du territoire et qui intègre les enjeux de conservation identifiés dans le cadre de référence.

En somme, le CRECA considère que l'événement s'est avéré être une grande réussite puisqu'il a permis de rassembler les intervenants et de développer des pistes d'action concrètes pouvant mener à une gestion durable du territoire et des ressources de la région.

Nous pouvons affirmer que le Forum sur les aires protégées en Chaudière-Appalaches a représenté une belle plateforme pour la prise en compte des enjeux liés à la protection de la biodiversité et des écosystèmes. Nous considérons que les conclusions du forum mettent les assises pour se doter d'une vision commune et initier une démarche structurée de protection dans notre région.

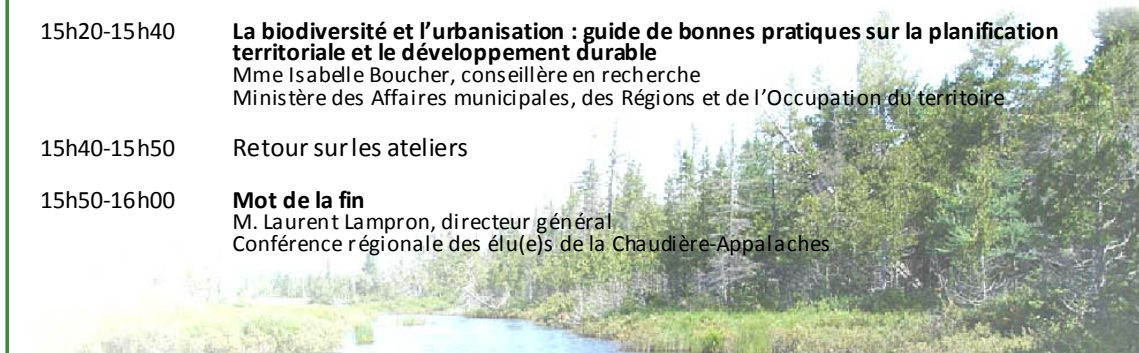
Annexe 1 : Programmation de la journée

Forum sur les aires protégées en Chaudière-Appalaches



Vendredi le 25 février 2011, La Cache à Maxime, Scott

8h30-8h45	Accueil des participants
8h45-8h50	Mot de bienvenue M. Guy Lessard, président Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
8h50-9h00	Mot d'ouverture M. Maurice Sénécal, président Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches
9h00-9h40	Bâtir ensemble une stratégie de création d'aires protégées dans le Sud du Québec M. François Brassard, coordonnateur scientifique Direction du patrimoine écologique et des parcs, MDDEP
9h40-10h00	Les aires protégées en Chaudière-Appalaches : état de situation et vision régionale Mme Amélie Gilbert, conseillère, Groupe Ressources naturelles Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches
10h00-10h40	Économie des écosystèmes et de la biodiversité M. Jérôme Dupras, candidat au doctorat Département de géographie, Université de Montréal
10h40-11h00	Pause
11h00-11h40	La conservation, la recherche et l'éducation dans les parcs nationaux du Québec M. René Charest, responsable du Service de la conservation et de l'éducation Parc national de Frontenac
11h40-12h30	Accompagnement des propriétaires privés dans la conservation M. Hubert Pelletier-Gilbert, directeur adjoint à la conservation pour l'Est du Québec Conservation de la nature Canada
12h30-13h30	Dîner sur place
13h30-14h20	Atelier: Aires protégées en territoire public
14h20-14h30	Pause
14h30-15h20	Atelier: Aires protégées en territoire privé
15h20-15h40	La biodiversité et l'urbanisation : guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable Mme Isabelle Boucher, conseillère en recherche Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
15h40-15h50	Retour sur les ateliers
15h50-16h00	Mot de la fin M. Laurent Lampron, directeur général Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches



Annexe 2 : Compilation des résultats³

Atelier 1 : Aires protégées en territoire public

1- Quels sont, selon vous, les bénéfices directs et indirects associés aux aires protégées?

- Protection et conservation de la biodiversité (11)
- Augmentation de l'offre touristique en général et du récréotourisme (10)
- Valeur économique (9)
 - Diversification de l'économie régionale (2)
 - Éviter les coûts du non-respect de l'environnement (1)
 - Police d'assurance (1)
 - Valeur foncière des propriétés (1)
- Qualité de vie (7)
- Services écologiques (5)
- Atteinte d'un équilibre entre le développement et la conservation
- Valeur culturelle : conserver une mémoire historique naturelle dans milieux non perturbés, pérennité du territoire (5)
- Utilité à des fins de recherche et d'acquisition de connaissances (4)
- Sentiment d'appartenance et de fierté (4)
- Peut augmenter l'accessibilité au territoire (3)
- Protection des milieux naturels (3)
- Représentativité de la biodiversité (2)
- Sensibilisation et éducation (2)
- Élément d'attraction pour les nouveaux résidents, de rétention de gens (2)
- Rôle de corridor faunique, connectivité des habitats (2)
- Certification
- Empêche le développement éolien et minier
- Responsabilité plus importante vis-à-vis le territoire
- Statut légal
- Milieu habité plus stimulant
- Reconnaissance nationale et internationale, positionnement régional
- Participe à la lutte aux changements climatiques
- Pérennité des usages respectueux de l'environnement
- Pérennité des usages non commerciaux
- Assure accessibilité contrôlée à la ressource
- Impacts positifs sur l'environnement
- Banque d'innovations pour biodiversité

³ Les nombres entre parenthèses indiquent le nombre de tables qui ont soulevé ce concept. Par exemple, à la première question, 9 tables ont souligné la valeur économique parmi lesquelles 4 tables ont approfondi le concept davantage.

- Qualité de l'air
- Qualité de l'eau
- Santé physique et mentale
- Plus facile à protéger en terres publiques

2- Devrait-on augmenter la superficie des aires protégées en Chaudière-Appalaches? Pourquoi?

- Oui (13)
 - Sous représentation de la richesse écologique (6)
 - Conservation de la biodiversité spécifique à la Chaudière-Appalaches (4)
 - Éviter la fragmentation des habitats, création d'une mosaïque (3)
 - Pression anthropique importante (2) et en augmentation (1)
 - Maintien des services écologiques
 - Biodiversité plus importante au Sud du Québec
 - Plus facile en terres publiques que privées (4)
 - Mettre en valeur le territoire, protection des paysages (2)
 - Dynamisme régional, sentiment d'appartenance, fierté (2)
 - Le filtre fin n'est pas entièrement complété en territoire public
 - S'il y a un intérêt écologique, la gestion publique ou privée du territoire ne devrait pas être un débat
 - Tourisme
 - Participe à l'éducation, à la culture environnementale (2)
 - Facilite certification forestière
 - Augmenter accessibilité au territoire pour les loisirs
 - Beaucoup d'espèces présentes sont menacées
 - Meilleur ratio population/superficie d'aires protégées
 - Police d'assurance
 - Qualité de vie des populations et des générations futures
 - Maintien du patrimoine naturel
 - Diversification des sources de revenus pour un même territoire
- Non (1)
 - La contribution des aires protégées en territoire public comparativement au pourcentage total protégé en Chaudière-Appalaches est suffisamment élevée, les énergies doivent être concentrées sur les terres privées.

3- Advenant une augmentation des aires protégées en Chaudière-Appalaches, quel(s) type(s) d'aire(s) protégée(s) favoriserez-vous?

Catégories	I	II	III	IV	V	VI
Nombre	3	2	4	4	3	6

Commentaires :

- Doit varier le type d'aires protégées, rechercher un équilibre (4)
- Types permettant de multiples usages dans l'optique de développement durable (4)
- Planifier des corridors écologiques, se préoccuper de la connectivité (3)

- Fondé sur des objectifs de conservation
- Types acceptés socialement, résultant de la concertation des acteurs
- Favoriser l'accessibilité à la population (2)
- Dans aires I, II, III : petites superficies ou en fonction de ce que l'on souhaite protéger
- Prioriser les aires strictes de protection qui serviront de témoins avant d'intégrer des zones moins strictes
- Se préoccuper des zones intertidales et des zones près du fleuve
- Faire des îlots de conservation pour milieux à haute valeur écologique

4- Comment devrait-on identifier, sélectionner et prioriser les territoires à protéger en terres publiques?

- Analyse du territoire pour identifier les éléments à haute valeur de conservation (8)
- Déterminer des enjeux de conservation (6)
- Consolider le réseau actuel d'aires protégées et considérer la création de corridors écologiques, les principes de connectivité (5)
- Avoir une approche régionale, revoir les plans d'aménagement régionaux (2)
- Effectuer une priorisation
 - Prioriser les têtes de bassin versant
 - Prioriser parfois les territoires faciles à protéger plutôt que ceux de grande valeur écologique
 - Prioriser les territoires non perturbés
 - Prioriser les forêts anciennes
 - Prioriser les milieux exceptionnels
 - Prioriser les espèces à statut précaire
 - Prioriser endroits avec grande biodiversité avec communautés biologiques denses
 - Prioriser zones procurant des services écologiques
 - Prioriser zones subissant pressions anthropiques
 - Prioriser les sites à proximité de la population pour favoriser l'accessibilité
- Établir des critères :
 - Filtre fin (petits écosystèmes rares, espèces à statut précaire, etc.)
 - Filtre brut : consolidation de territoires protégés, représentativité du territoire
- Concertation entre les acteurs, notamment pour concilier les usages (3)
- Consulter intervenants régionaux, population et communautés autochtones (4)
- Quantifier la valeur écologique des milieux à protéger
- Implication des citoyens
- Mettre en place l'aménagement écosystémique
- Identifier des leaders pour mener à bien le projet

5- Par quels mécanismes la création d'aires protégées peut-elle s'inscrire dans une perspective de gestion multiressource et d'aménagement durable du territoire?

- Nécessité d'avoir une perspective régionale, d'un mécanisme de concertation, de la participation de tous les intervenants (5)

- Intervenants proposés : table GIRT (3), MRC (3), CRRNT (2), Gouvernement provincial (2), CRECA, CRÉ
- Consulter le milieu, acceptabilité sociale (4)
 - Choisir la catégorie en fonction de la volonté concertée du milieu (1)
- Déterminer des enjeux de conservation (3)
- Plan d'aménagement qui concilie tous les plans d'aménagement du territoire (2)
- Développer une approche proactive planifiée (2), non réactive (1)
- Harmoniser avec le PRDIRT
- Identification de la compatibilité des usages
- Établir un cadre de référence
- Fixer des objectifs par MRC
- Évaluer la valeur des services écologiques
- En éduquant la population pour mettre en valeur les bénéfices des aires protégées (2)
- On ne peut pas protéger seulement ce qui n'est pas pertinent sur le plan économique
- En s'inspirant de la gestion par bassin versant qui est un exemple de réflexion multiressource
- Établir un statut qui permet la gestion multiressource et exclue les interventions industrielles
- Mise en place d'une chaire de recherche sur les aires protégées en Chaudière-Appalaches
- Validation par un comité scientifique indépendant
- Doit être basée sur la neutralité des intervenants
- Donner les moyens d'agir
- Participe à la sensibilisation et éducation de la population
- Varie selon type d'aire protégée

Atelier 2 : Aires protégées en territoire privé

1- Quelles valeurs (sociales, culturelles, environnementales, etc.) représentent des éléments déclencheurs pouvant mener les propriétaires à protéger certaines portions de leurs terres?

- Valeurs culturelles, sociales, patrimoniales (12)
 - Transmission du patrimoine aux générations futures (9)
 - Valeur familiale (4)
 - Culture autochtone
 - Spiritualité
 - Identification au territoire (enracinement, sentiment d'appartenance) (3)
 - Fierté (3)
 - Préservation d'éléments historiques, archéologie
 - Partage
- Respect de l'environnement, sensibilité sur ces enjeux (11)
 - Qualité de l'eau (3)
 - Protection de la biodiversité
 - Protection d'un milieu sensible
- Responsabilité civile, participation à un projet collectif (4)
- Valeur de récréation (3)
- Qualité de vie (3)
- Valeur économique (6)
 - Incitatifs fiscaux pour le propriétaire (2)
 - Sécurité
 - Valeur des terrains
 - Valeur ajoutée des produits du territoire
- Sensibilisation et éducation (3)
 - Prise de conscience, constat de la richesse biologique (2)
 - Lieu de paix, de quiétude (2)
- Responsabilité pour la génération future
- Protection des paysages (2)
- Influence d'un leader positif du milieu
- Marketing
- Certification
- Devrait sonder l'opinion pour connaître les intérêts

2- Quels incitatifs pourraient mener les propriétaires à protéger une partie de leurs terres?

- Incitatifs financiers (11)
 - Avantages fiscaux (8)
 - Crédit de taxes ou remboursement de taxe (6)
 - Achats
 - Adapter l'incitatif à la superficie protégée

- Transparence dans les incitatifs offerts
- Reconnaissance publique (9)
 - Par les citoyens (1)
 - Par les acteurs du milieu (1)
 - Image corporative (1)
 - Exemple : annonce dans les journaux (1), pancartes (2), donner le nom de famille au terrain (2)
 - Diffusion des bons coups
- Éducation, sensibilisation des propriétaires (6)
- Garantir la conservation à perpétuité (6)
- Adapter les mesures de protection à la forêt privée
- Acquisition de connaissance spécifique au milieu et partage avec le propriétaire (3)
 - Donner aux propriétaires des cahiers personnalisés sur leur milieu (1)
- Soutien pour la mise en valeur du milieu (2)
- Maintenir droit d'accès pour le propriétaire (3)
 - Pour activités récréatives (1)
 - Garantie à perpétuité (1)
- Alléger le processus de conservation en territoire agricole
- Assurer le legs aux générations futures
- Proximité d'une grande aire protégée
- Regroupement des propriétaires, effet d'entraînement entre propriétaires (3)
- Protéger leurs biens, leur santé
- Certification des pratiques financières
- Protéger le territoire sans que ce soit une « aire protégée »
- Certification environnementale (2)
- Rendement soutenu et durable du territoire
- Diversification des ressources et des usages
- Services environnementaux
- Sentiment d'améliorer le milieu de vie
- Développer des servitudes de conservation forestière

3- **Quel(s) type(s) d'accompagnement serai(en)t le(s) plus approprié(s) pour aider les propriétaires dans une démarche de protection de leurs terres?**

- Guide répertorient les différents outils d'accompagnement (12)
Commentaires :
 - Existe mais doit être adapté
- Soutien de la part d'un organisme indépendant (13)
Commentaires :
 - Accompagnement plutôt que soutien
 - Pour faire le pont entre le propriétaire et le gouvernement
 - Organismes reconnus, doit créer lien de confiance et être en contact avec les propriétaires (2)
 - Sensibilisation et éducation
 - Ajuster le support financier du gouvernement en conséquence

- Formation des organismes par le gouvernement
- Accompagnement du gouvernement (local, régional, provincial) (9)
 - Commentaires :
 - Trop lent
 - Rôle de soutien plutôt
 - CRÉ
 - Soutien technique
 - Sensibilisation et éducation
- Développer un réseau de propriétaires pour favoriser le partage de connaissances (11)
 - Commentaires :
 - Important
 - Permet réflexion commune
 - Permet réseautage
 - Permet d'aller chercher des outils
- Autre (8)
 - Programme d'information, de sensibilisation à l'endroit des propriétaires (2)
 - Développement de ressources sur internet
 - Disponibilité de personnes ressources pour les règles administratives et légales
 - Revue faisant le bilan de tout ce qui se passe au niveau des aires protégées
 - Accès, formation par des experts (2)
 - Soutien financier (2)

4- Comment devrait-on identifier, sélectionner et prioriser les territoires à protéger en terres privées afin de contribuer à la création d'un réseau d'aires protégées ou corridors écologiques dans la région

- Consolider le réseau actuel d'aires protégées (7)
 - Considérer la connectivité avec les autres aires protégées (5)
 - Se baser sur les aires protégées en terres publiques (1)
 - Créer des zones tampon autour des aires protégées
- Faire une analyse globale du territoire (4)
 - Corridors entre les aires protégées
 - Espèces menacées
 - Habitats fauniques
 - Effectué par intervenants régionaux et provinciaux (CRÉ, MDDEP, etc.)
 - Commencer avec les grands inventaires
- Identifier les enjeux de conservation, un cadre de référence (5)
- Identifier/considérer la valeur écologique des sites potentiels (6)
- Considérer les possibilités d'usage multiple (ex. : tourisme)
- Adapter la réglementation et le zonage
- Mise en place de mesures d'accompagnement
- Faire une analyse terrain des terres présentant un intérêt (3)
 - Utiliser le savoir local (1)
- Passer par les agences ou les associations de propriétaires pour rejoindre d'autres propriétaires

- Prioriser les terres logeant des espèces menacées (1)
- Identifier un projet commun, les intérêts des propriétaires d'un même secteur (2)
- Prioriser les zones d'intérêt public (ex. : lacs)
- Prioriser ce qui protège la qualité de l'eau
- Considérer ce qui motive le propriétaire
- Déterminer le type d'aire protégée en fonction de l'usage du territoire (2)
- Concertation (2)
- Mise en place d'incitatifs
- Obtenir le consentement des propriétaires

5- Quel devrait être le pourcentage d'aires protégées en territoire privé par rapport à la superficie totale protégée en Chaudière-Appalaches?

- Déterminer le pourcentage en fonction des enjeux de protection identifiés (5)
- 50% (2)
- La majorité
- Le maximum possible selon le désir des propriétaires
- 80%
- Analyser la faisabilité d'en établir compte tenu des incitatifs et des budgets (2)
- 444 km²
- Viser la cible de 12% au total
- Pourcentage dépend de la volonté des propriétaires, des opportunités
- Assurer la présence des types d'aires protégées avec une protection plus stricte
- Doit inclure ce qui est protégé sans avoir le statut d'aire protégée
- Ne peut se prononcer, très difficile à répondre (2)
- Commencer par les terres publiques pour créer un effet d'entraînement sur les terres privées
- À déterminer par une consultation régionale
- % minimal pour la sauvegarde des écosystèmes actuels
- Ce qui n'a pas pu être protégé en terres publiques
- Beaucoup d'initiatives personnelles ne sont pas reconnues

6- Autres commentaires

- Protection temporaire (15 ans) renouvelable avec incitatif fiscal
- Possibilité de mise en valeur des milieux humides (\$)
- Entente de conservation volontaire comme pour la protection des plantations
- Une fois la terre protégée, nécessité d'informer les propriétaires sur les options de mise en valeur du terrain



CRECA
Conseil régional de l'environnement
Chaudière - Appalaches